

COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL SNUDI FO 13**Groupe de travail CAPD****Ordre du jour :**

1/ **Mouvement 2016 : Appel candidature poste direction, affectation des Tdep, Brigade à temps partiel**

2/ **Mouvement 2016 : phase complémentaire**

3/ **Temps partiels 2016-2017**

4/ **INEAT-EXEAT**

1/ MOUVEMENT 2016 – suite de la phase principale**► Appel à candidature sur les postes de direction restés vacants :**

Sur les 40 postes restés vacants, seules 10 directions ont trouvé preneur :

| NOM | Prénom | Ecole | Ville |
|-----|--------|------------------------|------------------|
| FAB | FRA | EM Madrague Montredon | Marseille 8ème |
| ARO | CHR | EM Square Michelet | Marseille 9ème |
| CAV | MAR | EM Chantegrive | Miramas |
| KER | SOP | EE Pomme Heckel | Marseille 11ème |
| MAR | ISA | EM Jules Ferry | Sausset Les Pins |
| LOR | JEA | EM Eveché | Marseille 2ème |
| PIC | CAR | EM St Antoine Palanque | Marseille 15ème |
| LIB | ISA | EM Frédéric Mistral | Vitrolles |
| MOR | CLA | EE François Césari | Septèmes |
| MEC | AIC | EE Danielle Germond | Coudoux |

Au moins 30 écoles devront donc avoir recours à des intérim de direction pour la prochaine année scolaire, principalement issus des équipes des maîtres actuellement nommées sur l'école.

Si vous avez des difficultés particulières pour trouver un volontaire dans votre école, contactez le syndicat pour trouver une solution.

► Affectation des TDEP sur les fractions de postes :

Un 1^{er} projet d'affectation des 1200 Titulaires départementaux a été transmis ce mercredi aux organisations syndicales, tenant plus ou moins en compte les vœux exprimés par les collègues. Lors du GT de jeudi, nous avons pu faire remonter les demandes particulières des collègues et certaines affectations ont pu être modifiées.

Les confirmations des fractions de poste seront confirmées dans les boîtes Iprof.

Le SNUDI FO contactera par mail l'ensemble des collègues qui nous ont confiés leur dossier.

Contactez le syndicat si votre affectation pose un problème particulier en nous indiquant la raison, de manière à intervenir lors d'un prochain GT

► Affectation des Brigades à temps partiel :

De la même manière, la trentaine de brigades à temps partiel va être placée sur des supports classe, au plus proche de leurs affectations actuelles, en « AFA » (autorisation d'exercer) pour la prochaine année scolaire.

Ces affectations seront connues des intéressés dans leur boîte Iprof.

Le projet a déjà été transmis aux organisations syndicales.

Le SNUDI FO contactera par mail l'ensemble des collègues qui nous ont confiés leur dossier.

Contactez le syndicat si votre affectation pose un problème particulier en nous indiquant la raison, de manière à intervenir lors d'un prochain GT

2/ MOUVEMENT 2016 – Phase complémentaire

L'ouverture du serveur lprof est prévu entre le vendredi 10/06 et le mercredi 15/06 au soir.

Calendrier prévisionnel des opérations

| | |
|--------------------------------------|---|
| Semaine du 6 au 10/06 | Publication de la circulaire et des postes du 2 ^{ème} mouvement |
| Vendredi 10 juin au mercredi 15 juin | Ouverture du serveur SIAM (6 jours) |
| vers le 20 juin | GT Mouvement complémentaire Publication des projets d'affectation |
| Lundi 4 juillet | CAPD (Mouvement phase complémentaire) |
| Mardi 5 juillet | Début du mouvement phase manuelle Affectation des PFSE sur les postes réservés |

Le SNUDI FO publiera sur son site les projets des affectations d'une manière anonymée, comme à la 1^{ère} phase.

Une permanence téléphonique et sur site (à l'UD FO 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE – métro Noailles) sera organisée durant toute la période d'ouverture du serveur, en priorité pour les adhérents du SNUDI FO 13.

Le SNUDI FO 13 organise une réunion d'information, ouverte à tous les collègues, le mercredi 8 juin de 14h00 à 17h00, dans ses locaux (UD FO, rue de l'Académie – métro Noailles)

A l'ordre du jour :

- calendrier prévisionnel, saisie des vœux
- nouvelles modalités du mouvement à titre provisoire : bonification de 50 points pour les vœux en éducation prioritaire, priorité « Education prioritaire » 2015-2016
- obligations et contraintes : problème du vœu de zone obligatoire
- stratégies de demande des postes

➔ Suite à ces informations, nos délégués répondront à vos questions et vous indiqueront les modalités pour le suivi syndical et personnalisé de votre dossier.

3/ TEMPS PARTIEL 2016-2017

1585 demandes de temps partiels ont été déposées par les collègues cette année.

Toutes les demandes, hormis les 80% annualisés sur autorisation, ont été acceptées automatiquement, **y compris les demandes de temps partiels 50% annualisés.**

Pour les 80% annualisés sur autorisation notamment, les candidats qui se sont vus signifier un refus ont dû normalement être reçus par leur IEN avant le 27 mai.

Si ce n'est pas le cas, contactez-nous rapidement !

Lors de ce 1^{er} groupe de travail, les 1^{ers} recours gracieux adressés par les collègues ont pu être défendus par les organisations syndicales. Certains dossiers, notamment pour des raisons médicales ou sociales auront une issue favorable.

Pour d'autres (convenance personnelle ou raison financière), l'Administration considère qu'elle a été plus souple cette année en autorisant l'accès au temps partiel mais que la quotité finalement accordée relevait de contraintes budgétaires et des ressources humaines.

Si ce n'est pas encore fait, transmettez votre recours à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de votre IEN et envoyez au syndicat le double, de manière à pouvoir défendre au mieux vos intérêts, lors du prochain GT le jeudi 9 juin !

Mi-temps annualisés :

Si toutes ont été acceptées, l'administration doit maintenant « appareiller » les collègues entre eux, en fonction de la période demandée et du secteur géographique.

Le principe retenu en CAPD et défendu par le SNUDI FO a été confirmé par le Secrétaire général : si 2 collègues sont à titre définitif, c'est un 3^{ème} collègue, nommé au mouvement à titre provisoire, qui viendra les décharger sur leur classe respective.

4/ INEAT/EXEAT

Selon l'administration, la situation du département serait « à l'équilibre » à ce jour : pas de surnombre, ni de déficit comme les années précédentes. Il y aurait donc davantage de souplesse pour permettre les entrées et les sorties.

► Concernant les exeat (140 demandes),

Le DASEN rendra des 1ers avis **d'ici mardi 7 juin** sur les dossiers relevant de priorités sociales et médicales ainsi que les rapprochements de conjoints avec des situation familiales complexes.

Des échanges seront organisés avec les autres départements, à volume constant (échange poste à poste). Des échanges intra-académiques seront aussi facilités.

Une 2^{ème} vague d'accords d'exeat sera programmée vers le 25 juin, pour les autres situations (rapprochement de conjoint et convenance personnelle)

Concernant les ineat (108 demandes), le DASEN étudie toutes les possibilités d'intégration en leur permettant de participer aux opérations du mouvement complémentaire.

Le SNUDI FO défendra tous les dossiers en sa possession et revendiquera le droit à la mutation des fonctionnaires.

PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL : JEUDI 9 JUIN

Une question ? Une remarque ? Contactez vos délégués FO à la CAPD :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| NEFF Franck – 07.62.54.13.13 | LOPEZ Sandra – 06.27.34.73.17 |
| BLONDEL Jean-Philippe – 06.81.60.64.35 | LE CORRE Muriel – 06.86.93.58.32 |
| ROUVIERE Laurence – 06.27.02.14.16 | SOUROUX René – 06.58.62.18.06 |

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

Plus nombreux, nous serons plus forts !

Carte 2016 disponible [>ICI<](#)

RAPPELS : 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO **équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité**)